

APPEL A PROJETS STRUCTURATION INTERREGIONALE 2024

« LABELLISATION DE RESEAUX D'INVESTIGATEURS DU GCS HUGO »

GUIDE D'INSTRUCTIONS V1 – mars 2024



Date limite de soumission électronique des dossiers complets par les DRCI :

vendredi 17 mai 2024 - midi

1. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

Fondée sur le respect des identités de chacun des membres, la réussite d'HUGO repose sur la conviction que le collectif permettra à chacun des membres et à l'interrégion d'obtenir de meilleurs résultats dans le cadre d'une action collective.

Fort de cette expérience interrégionale, le GIRCI Grand Ouest, par ses missions d'interface entre les établissements du territoire, de guichet d'orientation et d'aide à la structuration, permet l'émergence de nombreux réseaux d'investigateurs d'une même spécialité ou d'un même domaine scientifique. Ces réseaux structurent les compétences à l'échelle d'HUGO en mettant à profit leur complémentarité, et permettent d'atteindre une masse critique en soins, enseignement et recherche pour plus d'attractivité et de compétitivité à l'échelon national et européen.

C'est pourquoi HUGO prévoit dans son projet stratégique une politique volontariste de soutien à l'émergence des réseaux et à leur développement.

Depuis 2021, les réseaux qui en font la demande et dont le projet correspond à la charte des réseaux d'investigateurs peuvent ainsi être labellisés, sur proposition de l'instance du GIRCI, garantissant la légitimité et l'efficacité des actions.

Pour 2024, le GCS HUGO souhaite favoriser l'expression des besoins et soutenir la structuration de réseaux thématiques conformément à la charte de labellisation HUGO/GIRCI.

C'est pourquoi, le GIRCI Grand Ouest lance un Appel à Projets (AAP) en vue de labelliser de nouveaux réseaux d'investigateurs.

Le présent AAP permettra de sélectionner 2 à 3 nouveaux réseaux, qui feront l'objet d'une labellisation.

MODALITES D'APPUI PAR LE GCS HUGO POUR LES RESEAUX LAUREATS :

- ✳ Prise en charge financière (max 35k€), pendant 2 ans, d'un ½ temps de chargé de mission / animateur, recruté sur la base de la fiche de poste jointe (ANNEXE 1)
- ✳ Utilisation de la personnalité juridique du GCS pour mener les actions engageant le réseau :
 - dépôt des projets aux AAP, en valorisant la démarche collective
 - attributions de subventions
 - conventions de partenariat
- ✳ Appui méthodologique et organisationnel par l'équipe d'HUGO (assistante, chef de projet) et du GIRCI (chargés de mission) : organisation d'événements, de recrutements, relais auprès des instances, mises en relation diverses...
- ✳ Accès facilité aux ressources partagées, aux compétences identifiées dans HUGO et notamment à l'aide des réseaux de compétences
- ✳ Promotion des synergies entre réseaux ou avec les outils structurants d'HUGO
- ✳ Mise à disposition d'un espace web privé de partage de documents accessible à tous les membres du réseau
- ✳ Coordination du groupe des chargés de mission/animateurs par le GIRCI afin de favoriser les échanges de pratiques et la mutualisation des compétences entre les réseaux labellisés
- ✳ Communication, visibilité et valorisation des réseaux labellisés via les supports de communication du GCS HUGO (sites internet, twitter, ...)

2. DIFFUSION DE L'APPEL A PROJETS

La coordination du GIRCI informe du lancement du présent appel à projets les directions des CH, CHU, CHR, les Etablissement Publics de Santé Mentale (EPSM), les Agences Régionales de Santé (ARS), les Universités et les facultés de médecine de l'interrégion. Les directions sont invitées à relayer cet appel à projets auprès de leurs investigateurs.

3. MISSION ET CRITERES D'ELIGIBILITE DES RESEAUX

Un réseau d'investigateurs est dédié à une thématique clinique et scientifique : elle correspond à une pathologie d'organe ou d'appareil ou, le cas échéant, relève d'un champ disciplinaire ou d'une approche multidisciplinaire. Une approche pluri professionnelle sera appréciée.

Fondé sur une dynamique commune en recherche clinique, il vise plus largement la mise en œuvre et le développement de projets dans les 3 domaines d'action des établissements hospitalo-universitaires, dont le GCS HUGO soutient le développement :

- ✳ Soins : mise en place de réunions de concertations pluridisciplinaires, organisation concertée de filières de soins pour des pathologies ou prises en charge sur-spécialisées, projets de mutualisation ou de coopération, échanges de bonnes pratiques, etc.
- ✳ Enseignement : organisation des enseignements, structuration du recours à la simulation, EPP, FMC, outils de formation, etc.

- ☒ Recherche : conception et mise en œuvre de projets multicentriques, réponse conjointe à des appels d'offres, constitution de consortiums, constitution de cohortes, réflexion prospective sur des projets d'innovation, etc.

Le réseau privilégiera la promotion d'initiatives stratégiques pour le développement interrégional, soutenues par une majorité des établissements du Grand Ouest, implantables dans les établissements participants, et valorisables, le cas échéant, au plan national.

CRITERES D'ELIGIBILITE DES RESEAUX

Pour être labellisés par le présent appel à candidature, les réseaux candidats devront remplir les conditions suivantes :

- ☒ Définir un plan d'action dans les 3 axes des activités académiques (soins, enseignement, recherche).
- ☒ Engager tous les établissements membres du GCS HUGO impliqués sur la thématique du réseau, incluant les établissements non universitaires.
- ☒ Démontrer au travers de publications co-signées, l'existence d'une collaboration existante en matière de recherche clinique entre les investigateurs des différents établissements.
- ☒ Le porteur, premier coordonnateur du réseau, doit appartenir à un établissement membre HUGO.
- ☒ Ne pas être un réseau déjà labellisé par le GIRCI Grand Ouest

OBLIGATION DES RESEAUX LAUREATS

Le réseau labellisé s'engage à respecter les valeurs communes d'HUGO :

- ☒ La préférence : partenariat privilégié, information réciproque, interconnexion et mise en réseau.
- ☒ La confiance : responsabilités partagées, réciprocité, alternance.
- ☒ La subsidiarité : équilibre entre l'identité et le rôle de chacun dans sa région et la recherche d'une coordination et de mutualisations.
- ☒ Le volontariat : possibilité de conduire des actions HUGO à 3, 4 ou +.

Le réseau s'engage par ailleurs à :

- ☒ Impliquer tous les établissements membres du GCS HUGO légitimes sur la thématique du réseau
- ☒ Organiser ses relations (notamment les règles de propriété et d'exploitation des résultats obtenus), et à définir des règles de gouvernances dans le cadre d'un accord de consortium conclu entre leurs établissements, conformément aux principes en vigueur dans HUGO (notamment le principe d'alternance) – Modèle en ANNEXE 2.
- ☒ Faire état de la labellisation HUGO par tous moyens adaptés, dont l'utilisation du logotype du GCS HUGO/GIRCI, dans toute action de communication.

- ✳ Citer le GCS HUGO dans les remerciements de toute communication ou publication d'un projet ou d'une étude clinique réalisée dans le cadre du présent réseau, dont le promoteur est un établissement membre d'HUGO :

"This study is part of the French network of University Hospitals HUGO ('Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest')".

- ✳ Assurer l'autofinancement des moyens d'animation nécessaire au réseau pour garantir sa pérennité dans le respect de l'éthique et de la déontologie au terme du financement assuré par le GIRCI Grand Ouest.
- ✳ Rendre compte de son activité de manière régulière au GCS HUGO (tous les ans tant que le GIRCI finance le temps d'animation du réseau, puis, au-delà, au maximum tous les 4 ans sous forme d'un bilan d'activités).

Selon ce bilan, les membres du COS pourront émettre des recommandations ou prendre des mesures vis-à-vis du réseau labellisé. Une audition peut également être organisée

- ✳ Respecter les dispositions de la charte des réseaux d'investigateurs du GCS HUGO tant que le réseau sera labellisé par le GIRCI Grand Ouest.

4. CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS DU GIRCI GO

Date de lancement de l'appel à candidatures	Février 2024
Date limite de soumission du dossier complet par les DRCI (plateforme)	17 mai 2024 midi
Date prévisionnelle de publication des résultats	Juillet 2024

Le porteur doit prendre contact avec sa direction recherche et la DRCI de référence pour son établissement de santé.

Les DRCI peuvent moduler ce calendrier en fixant des dates de retour en amont de celles du GIRCI. Le porteur doit s'y conformer.

Les projets retenus seront annoncés sur la plateforme des appels à projets du GIRCI Grand Ouest et chaque candidat recevra une réponse par courriel.

5. PROCEDURE DE SELECTION

La coordination du GIRCI GO vérifiera les critères d'éligibilité de chaque dossier.

Chaque projet sera évalué selon une grille de lecture commune aux évaluateurs. Chaque dossier sera expertisé par un spécialiste du domaine, hors interrégion.

L'ensemble des dossiers sera discuté, au regard de cette évaluation, par un jury pluri professionnel, impliquant le coordonnateur médical du GIRCI Grand Ouest et le Président de la Commission d'Evaluation Scientifique.

Chacun évaluera l'aspect structurant et interrégional du projet, sa faisabilité, sa complémentarité par rapport à l'existant, sa conformité par rapport aux principes généraux de HUGO, son ancrage et sa

dimension stratégique interrégionale, et sa perspective d'autofinancement au terme du présent appel à projet.

La commission d'évaluation arrêtera la liste des projets soutenus à l'été, et annoncera les résultats aux porteurs par courriel (copie à la DRCI référente et/ou à la Direction d'établissement). La liste des projets retenus au financement sera publiée sur le site du GIRCI GO www.girci-go.org.

6. MODALITES PRATIQUES DE SOUMISSION DES DOSSIERS

Les porteurs de projets devront transmettre un « dossier complet » à leur DRCI selon le **calendrier propre à chaque DRCI**. Les DRCI déposent en ligne les dossiers complets selon le calendrier spécifié au paragraphe 4.

6.1 – Pièces du dossier complet

1. Dossier de candidature (ANNEXE 3)
2. CV du porteur (ANNEXE 4)
3. Fiches VISA (ANNEXE 5) - Pour chaque structure impliquée dans le projet de réseau, merci de compléter une fiche VISA

1- Signature de l'investigateur principal impliqué dans cet établissement

2- Signature de la Direction en charge de la recherche ou de la Direction Générale

3- Pour les établissements sans DRCI, signature du directeur / de la directrice de la DRCI de territoire

En visant, la direction atteste de son soutien à ce projet et s'engage à fournir les éléments nécessaires au suivi de l'avancement du projet et de la consommation des crédits accordés au titre du présent appel à projets.

Tout dossier incomplet ou envoyé hors délai au GIRCI GO sera jugé irrecevable.

Chaque fichier transmis devra être intitulé ainsi :

Numéro de dossier attribué _ACRONYME RESEAU_dossier (ou _CV ou _VISA ...)

Exemple :

RES_R001_HUGORTHO_dossier

6.2 - Information relative au traitement des données personnelles renseignées dans le dossier de candidature

Dans le cadre de ses missions, la GCS HUGO conduit des appels à projets dans divers domaines. Afin d'effectuer l'évaluation des projets reçus et de constituer une base de données permettant d'assurer le

recensement et le suivi des appels à projets financés par l'Institut, ce dernier doit recueillir des données relatives à l'identité et la vie professionnelle du coordonnateur, du représentant légal ou de la personne dûment habilitée de l'organisme bénéficiaire, de la personne chargée du suivi administratif du dossier, du responsable d'équipe et, le cas échéant, du personnel de l'équipe et des personnes désignées par le coordonnateur ne devant pas avoir connaissance du projet, ces dernières pouvant de par leurs liens en tirer un avantage direct ou indirect.

Les personnes dont les données personnelles figurent dans le dossier de candidature doivent être informées par celui qui les a désignées que l'Institut les utilisera selon les modalités ici décrites.

Le GCS HUGO est le responsable du traitement de ces données. Il conservera celles nécessaires à l'évaluation et au suivi des projets. Conformément au Règlement général sur la protection des données 2016/679 et à la loi informatique et libertés n°78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et à la portabilité de vos données et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour les exercer, veuillez adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : contact@chu-hugo.fr.

7. ENGAGEMENT

7.1 - Obligations des candidat.e.s

Les candidats sont tenus d'obtenir, préalablement à l'envoi de leur dossier de candidature, toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la représentation des éléments constitutifs de leur dossier. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun litige lié à la propriété intellectuelle ou industrielle attachée à l'un des éléments constitutifs d'un dossier de participation au concours.

Dans le cadre des actions de communication internes ou externes liées à cet appel à projets, les candidat.e.s autorisent par avance, pour une durée de un an à compter de leur candidature et pour le monde entier sans pouvoir prétendre à aucun droit ni rémunération ni indemnité quel qu'il soit, l'organisateur à diffuser au public le descriptif de leurs projets et citer leurs noms et leurs établissements.

Les candidat.e.s renoncent ainsi uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image et leur nom.

Les candidat.e.s et les responsables déclarent avoir pris connaissance des modalités de traitement de leurs données personnelles et de leurs droits tels que décrits précédemment et, le cas échéant, de

l'obligation qu'ils ont d'informer les personnes dont ils ont cité le nom dans le dossier de candidature selon lesdites modalités.

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation totale du présent guide d'instructions. Il sera accessible pendant toute la durée de l'appel à candidature sur la page internet dédiée.

7.2 – Obligations des réseaux lauréats

Dans le cadre des actions de communication internes ou externes liées à cet appel à projets, le-la lauréat-e autorise par avance, pour une durée de un (1) an à compter de la remise du prix et pour le monde entier sans pouvoir prétendre à aucun droit ni rémunération ni indemnité quel qu'il soit, l'organisateur à :

- citer leur nom (personnel et/ou de leur entreprise);
- faire état de leurs actions et projets ;
- utiliser et diffuser les vidéos et photographies pouvant être prises lors de présentations du projet et leurs noms ; sous toutes formes et par tous procédés connus et inconnus à ce jour, et sur tous supports actuels ou futurs du GCS HUGO et sans que cette liste soit limitative.

Le-la lauréat-e renonce ainsi uniquement pour les besoins de ce prix à revendiquer tout droit sur leur image et leur nom.

Le-la lauréat-e pourra être sollicité dans le cadre de la réalisation du bilan annuel d'avancement de l'étude.

Le-la lauréat-e mentionnera le soutien du GIRCI GO à l'occasion de toute action de communication ou publication résultant du projet financé « This work was granted by the French network of University Hospitals HUGO ('Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest'). »

7.3 – Engagement du récipiendaire de la subvention

La subvention est versée à la DRCI de rattachement après signature d'une convention entre le GIRCI Grand Ouest et l'institution concernée précisant l'usage des fonds.

Le récipiendaire et son institution s'engagent à :

- Utiliser le montant de la subvention conformément au projet
- Informer HUGO de toute difficulté dans la réalisation du projet

- Transmettre à HUGO, annuellement, un bilan annuel (bilan financier de l'utilisation de la subvention et rapport synthétique sur l'avancée du projet). Le GCS HUGO s'autorise à suspendre la labellisation et les aides apportées par le GIRCI en cas de manquement à ses obligations par le réseau.
- Mentionner le soutien du GIRCI GO à l'occasion de toute action de communication ou publication nationale (« Ce travail a été soutenu par le réseau des Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest « HUGO ») ou internationale (« This work was granted by the French network of University Hospitals HUGO ('Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest').») résultant du projet financé.

Les documents nécessaires à la soumission d'une candidature au présent appel à projets peuvent être téléchargés sur le site : www.girci-go.org

Pour toute information complémentaire :

Lise.Freitas@chu-angers.fr ou MaGuyon@chu-angers.fr

Groupement Interrégional de la Recherche Clinique et d'Innovation Grand Ouest

CHU d'Angers

4, rue Larrey

49933 ANGERS Cedex

02 41 35 63 55/ 02 41 35 63 43